

*Amendement permettant l'application des dispositions des deux derniers alinéas de l'article 99 et du dernier alinéa de l'article 55 du Règlement*

ART. 14

N° 243

## ASSEMBLÉE NATIONALE

27 avril 2010

---

RÉSEAUX CONSULAIRES - (n° 2388)

Commission	
Gouvernement	

### AMENDEMENT

N° 243

présenté par  
Mme Vautrin, rapporteure  
au nom de la commission des affaires économiques

-----  
**ARTICLE 14**

Après l'alinéa 9, insérer l'alinéa suivant :

« 6° Les articles L. 5323-2 et L. 5323-3 sont abrogés. ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.